

Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

Pôle Etablissements et personnels

DIMOPE Affaire suivie par : Akima BENMEZIANE

Tél: 01 43 93 72 29

Mél: ce.93gestion-individuelle-1d@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard 93 008 BOBIGNY Cedex www.dsden93.ac-creteil.fr Bobigny, le 20 janvier 2022

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames les institutrices et professeures des écoles Messieurs les instituteurs et professeurs des écoles

S/couvert de

Mesdames les inspectrices de l'Éducation nationale Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

> Mesdames les directrices de SEGPA Messieurs les directeurs de SEGPA

Mesdames les directrices des écoles maternelles, élémentaires et établissements spécialisés Messieurs les directeurs des écoles maternelles, élémentaires et établissements spécialisés

DIFFUSION OBLIGATOIRE

Objet : Circulaire financière année scolaire 2021-2022

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe à la présente note, les principales modalités et procédures d'ordre financier applicables pour l'année scolaire en cours.

Les éventuelles modifications susceptibles d'intervenir seront actualisées directement sur les annexes cijointes, mises en ligne sur le site de la DSDEN.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à la plus large diffusion de cette note.

Les services de la DIMOPE et vos gestionnaires se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

- Fiche 1 : Prise en charge des frais de transport.
- Fiche 2 : Indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) : IR 0702.
- Fiche 3: Dispositifs indemnitaires.
- Fiche 4 : Dispositifs relatifs au bulletin de salaire.

Pour le recteur de l'académie de Créteil et par délégation, le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine Saint-Denis

Antoine Chaleix